

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 20

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

55\_2020

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Adhésion au groupement d'électricité du PNRA

**Étaient présents (20) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (3) :** François BLAT donne pouvoir à François ERLEM, Simon BRASSART donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michael DELATTRE donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

**Absents (0) :**

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité et la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat vient limiter le champ d'application des tarifs réglementés de vente et par conséquent une fin partielle de ceux-ci.

La suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) implique une obligation de mise en concurrence relative aux marchés publics pour les acheteurs concernés.


Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Sambre Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes à titre expérimental à destination de 42 communes adhérentes à la « stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public » (SIRPP) et des 4 intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes-sur Helpe pour la fourniture d'électricité des bâtiments et installations d'éclairage public.

Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de l'Avesnois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (PNRA) et le début des fournitures commencera au cours du 1er trimestre 2021. Dans le cas où la collectivité est en cours d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le PNRA à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le

ID : 059-215903311-20201008-55\_2020-DE

D'autoriser

- Le représentant du coordonnateur à lancer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- De donner mandat au coordonnateur du groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.